



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE

SESSION 2014

E1 EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

À l'aide de ses connaissances et des documents annexes,
le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet.
Ce sujet comprend 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16.

« Calculatrice interdite, aucun document autorisé »

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 1 sur 16

L'association Unis Cité implantée dans la commune de A. mène différents projets, notamment une action visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Pionnière dans la mise en place du service civique volontaire, elle engage des jeunes âgés de 16 à 25 ans pour renforcer ses équipes professionnelles.

Benoit, titulaire du bac pro SPVL, intervient dans ce cadre et participe à la réalisation du projet « Passeurs de mémoire ».

1. Les personnes âgées et l'isolement (23 points)

Le vieillissement de la population, l'isolement qu'il peut engendrer, sont des problématiques de notre société qui interpellent de plus en plus les pouvoirs publics.

1.1 Dégager les caractéristiques de la population des personnes âgées.

1.2 Énoncer les besoins psychologiques chez la personne âgée.

1.3 Définir la notion de dépendance.

1.4 Définir les caractéristiques des personnes âgées touchées par l'isolement.

1.5 Identifier les causes individuelles de l'isolement chez la personne âgée, puis indiquer quelques conséquences.

1.6 Énoncer les mesures proposées pour combattre l'isolement des personnes âgées.

2. Les volontaires de l'association Unis Cité (28 points)

L'association Unis Cité intervient en réseau sur le territoire de la commune d'A. et met en place des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

2.1. Identifier les attributions d'une commune.

2.2. Identifier la mission de l'association Unis Cité.

2.3. Justifier le fonctionnement en réseau de l'association.

2.4. Justifier l'obligation de souscrire différentes assurances pour une association.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 2 sur 16

L'association Unis Cité engage des jeunes dans le cadre du service civique volontaire, institué par la loi du 10 mars 2010.

2.5. Repérer l'objectif de cette loi.

2.6. Justifier les objectifs des domaines d'intervention des volontaires, en lien avec les différents publics.

2.7. Un contrat écrit est passé entre la personne volontaire et l'organisme qui l'accueille. Identifier l'élément qui justifie que ce contrat ne relève pas du code du travail.

2.8. Justifier les intérêts du partenariat et du travail en équipe mis en place par l'association Unis Cité.

Les personnes effectuant un service civique peuvent faire valoir leurs compétences pour pouvoir accéder au dispositif de la validation des acquis de l'expérience.

2.9 Préciser l'objectif de ce dispositif et les principales conditions de sa mise en œuvre.

3. Le projet « passeurs de mémoire » (9 points)

Benoit participe au développement du projet « Passeurs de mémoire » pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

3.1 Proposer des moyens de créer du lien social au travers du projet « Passeurs de mémoire ».

3.2 Expliquer le principe fondamental d'une charte.

3.3 Justifier la nécessité de mettre en place une charte de déontologie dans le projet « Passeurs de Mémoire ».

3.4 Justifier le principe du secret partagé dans la pratique professionnelle des intervenants.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 3 sur 16

Document 1

L'isolement des personnes âgées Défi au cœur du lien social

Le collectif « Combattre la solitude ¹ » vient de rendre publique son enquête sur « l'isolement et la vie relationnelle » des personnes âgées. Un questionnaire, distribué à un échantillon de 5 000 personnes de plus de 65 ans, et des entretiens prolongés ont permis d'approfondir cette étude qui conjugue données chiffrées et données qualitatives afin de mieux appréhender la solitude et l'isolement liés à l'avancée en âge. Par cette connaissance minutieuse du ressenti de nos aînés et tout en ne perdant pas de vue que chacun est unique, elle doit nous conduire à trouver les moyens de rompre avec ces sentiments douloureux, de réfléchir au meilleur accompagnement possible, voire d'inventer de nouvelles formes de relations sociales tant par le biais des proches, des bénévoles que des professionnels.

L'avancée en âge augmente le risque d'isolement et de solitude

L'étude statistique met en relief le fait qu'avec l'avancée en âge, plus particulièrement pour les personnes qui ont plus de 75 ans, le réseau social des personnes se réduit. En effet, les personnes dans ces âges sont souvent confrontées au décès du conjoint et le déséquilibre démographique hommes/femmes fait que ce sont surtout des femmes qui restent seules. Les souffrances qui sont alors manifestées sont liées à l'isolement affectif. Alors, comment répondre à l'une des personnes rencontrées qui exprime ce manque affectif en ces mots : « *j'aimerais pouvoir transmettre l'amour que j'ai dans le cœur* ».

De plus, il y a eu, ces quarante dernières années, une forte diminution de la cohabitation intergénérationnelle. Donc à l'isolement affectif se conjugue l'isolement relationnel. Les relations familiales demeurent pourtant centrales : elles alimentent des relations émotionnelles fortes qu'on ne partage avec personne d'autre. Ce sont avec leurs proches que les personnes âgées souhaitent le plus communiquer car avec eux elles osent parler de questions qu'elles jugent délicates, intimes. Elles sont plus difficiles à aborder avec d'autres connaissances ou avec des professionnels tant du médical que du social. S'y ajoutent services et dépannages.

¹ Il regroupe la Croix-rouge, le Secours catholique/Caritas France, le Fonds social juif unifié, la Fédération de l'entraide protestante, les Religieuses des Professions de Santé, la Société de Saint-Vincent de Paul, les Petits Frères des pauvres, l'Association des Cités du Secours catholique. Ce collectif a été créé après la canicule de 2003.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 4 sur 16

Document 1 (suite)

Enfin, elles doivent aussi faire face à une diminution de la vitalité et de l'intégrité physique ² (accélérée parfois par le deuil), entraînant le confinement au domicile. Or, le confinement est le mécanisme central alimentant la solitude. Quant à la perte d'autonomie physique, elle isole et expose au sentiment de solitude.

Exister pour soi et par les autres

En tant qu'individu, j'existe par le regard et les relations que j'entretiens avec les autres. Aussi l'isolement social est-il un facteur d'exclusion sociale. C'est l'addition de désavantages qui conduit à la souffrance et à la solitude des personnes âgées : l'avancée en âge doit être croisée avec le niveau socio-économique faible et des problèmes de santé ou de handicap. C'est ainsi qu'à l'isolement se joint la solitude avec toute la douleur qu'elle provoque.

Les relations familiales, surtout lorsque la famille est présente, atténuent le sentiment de solitude. Pour les personnes qui n'en ont pas ou qui ont peu de contacts, parler à quelqu'un, même pour échanger des petits riens sur le temps... constitue un début de convivialité. Ce besoin est très fort.

Ainsi lorsque le réseau social se rétrécit, les occasions diminuent également. Ne plus pouvoir ou ne plus avoir la force ou l'envie d'aller au club du 3^{ème} Age, de fréquenter un groupe accentue l'isolement et la solitude des personnes. L'environnement social est très important ; or la fréquentation d'un groupe ou d'un club décroît fortement avec l'âge.

Nous avons tous besoin de reconnaissance sociale ; et ce n'est pas parce qu'on avance en âge qu'on est inutile. L'image négative, stigmatisant la vieillesse et donc les personnes âgées fait naître un sentiment douloureux de « rejet », d'anonymat, d'absence de considération. Or, comment oser entrer en relation avec les autres si la personne croit que c'est ce regard que l'on va poser sur elle ? Dès le départ, l'obstacle est quasiment infranchissable.

Cela pose la question beaucoup plus globale du « vivre ensemble » aujourd'hui et la reconnaissance de la contribution ³ des personnes âgées à la vie sociale.

² Des difficultés pour voir, entendre, se déplacer, une perte d'autonomie. Elles peuvent progressivement devenir handicapantes.

³ Il faut bouleverser les représentations sociales négatives de la vieillesse. La personne âgée ne doit pas être considérée en termes de « poids » pour la société ou de « coût » - économique et social - chacune est citoyenne et actrice à part entière.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 5 sur 16

Document 1 (suite)

Faciliter la vie quotidienne

Pour rompre ce cycle qui va de l'isolement à la solitude, des pistes sont proposées. Certaines sont faciles à mettre en œuvre, d'autres demandent un plus long travail sur le lien social aujourd'hui.

Ainsi, dans l'aménagement de nos villes, de nos quartiers, pourquoi supprimer les bancs publics ? Le vandalisme de quelques-uns se répercute alors directement sur les personnes à mobilité réduite. Cela complique, voire empêche le déplacement. De même, les halls des immeubles sont de plus en plus anonymes, et rien n'est prévu pour que les personnes puissent s'attarder pour discuter. Or, lorsqu'il n'y a plus de famille, à qui parler ? Qui va prendre des nouvelles ? C'est bien ici le relais qui manque et qu'il faut tisser, même s'il ne va pas de soi. Pourtant, les bonnes volontés sont nombreuses ; il faut trouver les moyens de briser l'anonymat.

Tant qu'il y aura ségrégation entre les âges, la stigmatisation des personnes âgées perdurera. C'est par l'échange intergénérationnel et donc la reconnaissance sociale des uns par les autres et vice versa que l'isolement s'atténuera progressivement. Des mesures d'encouragement à la cohabitation intergénérationnelle se mettent en place, plus particulièrement entre des étudiants et des personnes âgées. C'est un premier mouvement.

Il est nécessaire de favoriser les échanges entre les personnes ayant des centres d'intérêt identiques ou proches. Cela brisera ainsi le mode de découpage discriminatoire par âge. Et si le confinement est inéluctable pour certaines personnes, pourquoi ne pas réfléchir à l'animation à domicile, lorsqu'elles le désirent ? Les propositions doivent leur être soumises car beaucoup d'entre elles n'ont jamais eu l'habitude de demander quoi que ce soit et certaines vivent dans la plus grande pauvreté.

Faire face à l'isolement et à la solitude des personnes âgées est un pari fort dans notre société qui va connaître dans les prochaines années une accélération du vieillissement de sa population. Il faut donc que l'avancée en âge soit vécue comme une chance : chacun, de manières variées, contribue à la vie de la société. Si combattre la solitude ne se décrète pas, il faut comprendre que les relations sociales se sont progressivement transformées. Le lien social ne diminue pas. Par contre, il est très électif et fragile. Autrefois, la famille et la religion donnaient sens aux relations sociales. Aujourd'hui, elles sont beaucoup moins encadrées. Elles sont cependant tout aussi nombreuses. Nous devons aussi trouver les moyens d'inverser nos représentations sociales négatives de la vieillesse et du handicap.

Cette enquête a le très grand mérite de proposer un repérage de paramètres à l'origine de l'isolement et de la solitude. Elle initialise, nous l'espérons, un grand chantier qui donnera les moyens de les prévenir. Nous sommes ainsi tous concernés.

Laurence Hardy – Sociologue

Source : *Doc'Domicile n°2 Décembre 2006 - janvier 2007*

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 6 sur 16

Document 2

Données démographiques

Un Français sur six a plus de 65 ans

La population française continue de vieillir sous le double effet de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en âge des générations nombreuses du baby-boom. Au 1^{er} janvier 2011, l'âge moyen des hommes en France atteint 38,9 ans et celui des femmes 41,9 ans. Tous sexes confondus, l'âge moyen en France dépasse 40 ans alors qu'il était tout juste inférieur à 37 ans il y a 20 ans. Les personnes de 65 ans ou plus représentent 16,8 % de la population, proportion comparable à la moyenne européenne. En France, les générations nombreuses du baby-boom (1946-1973) n'ont pas encore atteint l'âge de 65 ans. Mais dès l'an prochain, les premiers baby-boomers atteindront cet âge, ce qui contribuera à augmenter fortement la part des seniors dans la population française.

Évolution de la population totale par groupe d'âges

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)					Proportion (en %)		
	Moins de 20 ans	De 20 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou plus	75 ans ou plus	Moins de 20 ans	De 20 à 64 ans	65 ans ou plus
2001	15 651,1	32 850,6	2 732,4	9 707,3	4 441,9	25,7	58,4	15,9
2007	15 924,8	34 173,8	3 119,7	10 382,4	5 301,4	25,0	58,7	16,3
2008	15 948,9	34 134,9	3 397,0	10 481,2	5 438,9	24,9	58,7	16,4
2009 (p)	15 959,6	34 100,9	3 648,9	10 613,4	5 554,8	24,8	58,7	16,5
2010 (p)	15 968,5	34 063,9	3 885,6	10 750,8	5 671,9	24,7	58,7	16,6
2011 (p)	15 984,1	34 024,1	4 122,0	10 896,7	5 775,6	24,6	58,6	16,8

(p) résultats provisoires à fin 2010

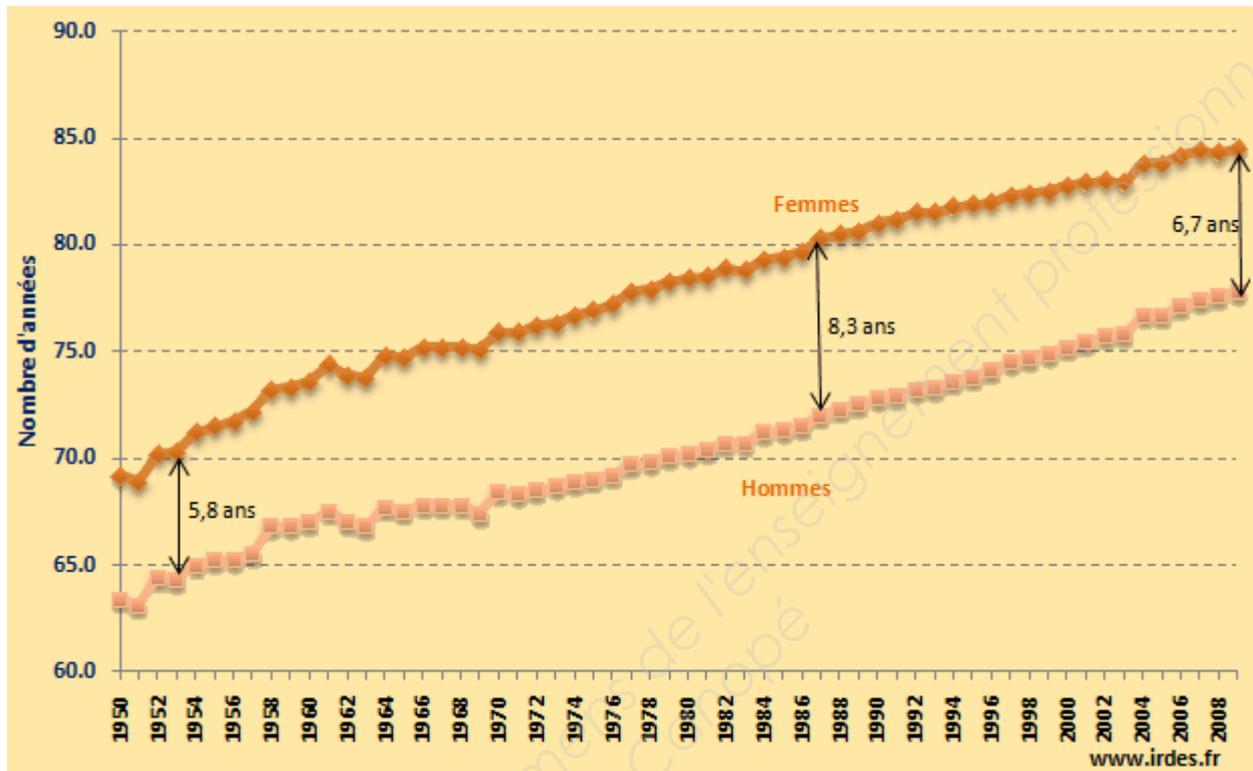
Champ : France.

Source : Insee, estimations de population.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 7 sur 16

Document 2 (suite)

Évolution de l'espérance de vie des hommes et des femmes en France (en années)



Source : www.ecosante.fr, d'après données Insee

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - **SUJET**

U11 : cadre de l'action professionnelle

Durée 4 heures

Coefficient : 3

Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1

Session 2014

Page 8 sur 16

Document 3

Isolement et vie relationnelle

Synthèse du rapport général par Anne-Carole Bensadou

Dans ce rapport, le collectif « Combattre la solitude » en s'appuyant notamment sur une enquête réalisée auprès d'environ 5000 personnes âgées comportant des entretiens individuels de plus d'une heure présente différents éléments visant à mieux appréhender la solitude et l'isolement des personnes âgées.

Ainsi dans cette étude, nous distinguons deux situations :

- L'isolement, situation objective. On peut l'observer et la décrire à travers plusieurs critères factuels tels que : vivre seul ou peu entouré, avoir peu ou pas de relations ni même de contacts...
- La solitude ou plutôt le sentiment de solitude, situation subjective. Nous l'avons appréhendée à travers la question : « vous arrive-t-il de vous sentir seul, très souvent, souvent, de temps en temps, jamais ou presque ? ». En invitant à estimer la fréquence et non l'intensité du sentiment, on a favorisé une meilleure objectivité des réponses

Les personnes qui se sentent seules sont, le plus souvent, réellement isolées

Notre enquête met en évidence la configuration de trois profils d'isolement / solitude :

- Un premier groupe souffre peu de solitude : ce sont des personnes parmi les moins âgées, vivant souvent en couple, sans enfant au foyer, habitant une maison particulière, n'ayant pas de problème financier, fréquentant des lieux de rassemblement ou faisant partie d'un groupe, club ou autre, n'ayant pas de problème de santé et sortant régulièrement de chez elles. Ce sont typiquement de jeunes retraités actifs parmi lesquels les bénévoles sont nombreux. Ils ont une vie relationnelle plutôt riche et ne souffrent pas de solitude.
- Un groupe rassemble les personnes les plus âgées : elles n'ont pas ou plus de conjoint(e), elles ont des problèmes de santé invalidants et sortent peu de chez elles. Elles ne fréquentent en particulier jamais ou presque un lieu de rassemblement. Ces personnes ont une vie relationnelle réduite, elles sont effectivement isolées et elles se sentent très souvent seules.
- Un troisième groupe est constitué de personnes relativement jeunes, comme celles du premier groupe, mais qui se sentent très souvent seules, comme celles du second groupe : ce sont des personnes ayant de graves difficultés économiques, au chômage ou sans domicile stable, parfois étrangères, sans ressources ou avec de faibles ressources. N'ayant le plus souvent personne à qui faire confiance ou faire appel, elles sont réellement isolées et elles éprouvent fréquemment le sentiment de solitude.

Dans chaque situation de solitude, il y a clairement correspondance entre ce qui est ressenti : la solitude, et la réalité : l'isolement, les personnes qui se sentent seules sont effectivement le plus souvent isolées.

Source : le collectif « combattre la solitude » Septembre 2006

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 9 sur 16

Document 4

Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique : extraits

Art. L120-1.

I- le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

II- Le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la nation.

III- L'Etat délivre à la personne volontaire, à l'issue de sa mission, une attestation de service civique et un document qui décrit les activités exercées et évalue les aptitudes, les connaissances, et les compétences acquises pendant la durée du service civique.

Le service civique est valorisé dans les cursus des établissements scolaires et des établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures selon des modalités fixées par décret.

L'ensemble des compétences acquises dans l'exécution d'un service civique en rapport direct avec le contenu d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification est pris en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues aux articles L.335-5 et L.61363 du code de l'éducation et au livre IV de la sixième partie du code du travail.

Art.L.120-7 Le contrat de service civique, conclu par écrit, organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre l'un des organismes ou l'une des personnes morales agréées.

Le contrat de service civique ne relève pas des dispositions du code du travail.

Art. L 120-8. Sauf dérogation accordée par l'Etat dans le cadre de la procédure d'agrément prévue à la section 6, l'accomplissement des missions afférentes au contrat de service civique représente, sur la durée du contrat, au moins vingt-quatre heures par semaine.

Source : <http://legifrance.gouv.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 10 sur 16

Document 5

Association Unis Cité

L'association Unis Cité est une association nationale présente dans 12 régions et une trentaine de villes.

C'est une association loi 1901 à but non lucratif créée par des étudiants en 1994.

L'objectif premier de cette association est de faire en sorte qu'en France, tous les jeunes, quels que soient leurs origines sociales ou leur niveau d'étude, consacrent une étape de leur vie à la collectivité.

Cette association comprend des équipes salariées dirigées par un(e) directeur (trice) régional(e) et une équipe opérationnelle composée d'un coordonnateur d'équipes, d'un chargé de formation et recrutement et d'un chargé de partenariats. Dans la plupart des cas, un programme régional chapeaute plusieurs antennes départementales au sein de la région.

Ces équipes salariées sont orientées et appuyées par un conseil d'administration ou un conseil local, selon les régions, composés de personnalités désireuses de soutenir la conduite du programme local de Service Civique. Mobilisés à titre personnel, les membres sont représentatifs des différentes parties prenantes du programme de l'association (structures d'intérêt général, collectivités locales, entreprises, personnalités locales, anciens volontaires).

Au niveau national, l'association est coordonnée par une tête de réseau chargée d'organiser la stratégie générale et le développement de l'association, de piloter et d'animer les programmes régionaux et de gérer certaines fonctions support. Elle est composée, entre autres, d'une équipe salariée et d'une équipe de membres administrateurs bénévoles.

Pendant 6 à 9 mois, les volontaires en Service Civique sont utiles aux autres et contribuent à améliorer la vie en société, en travaillant avec des structures d'intérêt général (associations, collectivités,..).

Les équipes de volontaires sont constituées par l'association, après une semaine d'intégration au début du Service Civique. Un des objectifs est de former un groupe diversifié où les différences culturelles, sociales, éducatives créeront des échanges constructifs et une dynamique commune.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 11 sur 16

Document 5 (suite)

Les volontaires agissent sur cinq domaines principaux :

1. Solidarité auprès des personnes âgées :
Aller à la rencontre de personnes âgées isolées : recueillir leurs souvenirs et les faire participer à des activités collectives organisées et animées par des volontaires.
2. Environnement et développement durable :
Sensibiliser des familles aux gestes éco-citoyens, organiser un chantier vert, réaliser un potager biologique dans les jardins d'un centre social, en lien avec les personnes du centre.
3. Sport dans les quartiers :
Faire connaître les activités sportives de l'association pour initier de nouveaux enfants des quartiers au tennis : mise en place d'activités ludiques et organisation d'un tournoi de tennis inter-quartiers. Utiliser le sport comme moyen de sensibilisation au comportement citoyen.
4. Lutte contre les discriminations :
Développer des liens entre un foyer pour adultes handicapés et les habitants du quartier : mise en place d'activités culturelles animées par les volontaires, organisation d'une grande fête de Noël avec des personnes handicapées et les habitants du quartier.
5. Lutte contre l'exclusion :
Améliorer l'accueil des personnes sans abri dans un centre d'accueil de jour : animation du centre, organisation d'activités ludiques, échanges quotidiens autour d'un café, peinture du réfectoire et de la pièce commune.

Mais ils sont également amenés à faire des missions sur d'autres thèmes :

- Education : sensibilisation des enfants à leurs droits par exemple
- Santé des jeunes et prévention, accompagnement socio éducatif, aide à la réussite,...
- Accès à la culture

Types de missions réalisées par les volontaires :

- Chantiers : rénovation, chantiers verts, collecte, tri et distribution...
- Animations : activités, jeux, prévention, accompagnement socio éducatif, aide à la réussite...
- Sensibilisation à une cause : solidarité, environnement, citoyenneté,...
- Organisation d'évènements : solidaires, culturels, conviviaux, sportifs,...

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 12 sur 16

Document 5 (suite)

Les volontaires dans leur grande majorité sont satisfaits de leur expérience. Concernant le travail d'équipe, les contraintes ont été moins importantes que les volontaires ne le pensaient. En revanche, les qualités prêtées au travail en équipe sont l'efficacité, la stimulation, l'épanouissement dûs à la diversité des groupes de volontaires.

[...]

L'association Unis Cité travaille en collaboration avec des partenaires publics tels que : l'Agence du service Civique qui réunit l'Etat, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,... mais également des partenaires privés : EDF, Véolia, Eco emballage, Malakoff médéric, la Fondation de France, ...

Durant leur service, les volontaires mènent 2 à 3 missions socialement utiles et humainement marquantes.

Exemple de mission : « Passeurs de Mémoire »

L'association et ses volontaires en service civique luttent concrètement contre l'isolement des personnes âgées. Grâce à ce programme, lancé en 2008 et développé progressivement dans toute la France, les jeunes vont à la rencontre de leurs aînés et recueillent leurs souvenirs pour les valoriser, ce qui engendre une vraie solidarité intergénérationnelle. Au-delà du recueil de témoignages, « Passeurs de Mémoire » est une aventure humaine aussi enrichissante pour les jeunes que pour ceux à qui ils rendent visite, chacun changeant de regard sur l'autre...

Source : www.uniscite.fr

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 13 sur 16

Document 6

Charte de déontologie du projet passeurs de mémoire



CHARTE DE DEONTOLOGIE DU PROJET PASSEURS DE MEMOIRE

Dans le cadre du projet « Passeurs de mémoire », les volontaires d'Unis-Cité ont été amenés à intervenir auprès de personnes âgées parfois fragilisées et en perte d'autonomie.

Le programme Passeurs de mémoire a nécessité, tant dans les phases d'animation que dans les phases de collecte de mémoire, de tisser une relation de confiance avec ces personnes ainsi qu'avec leurs proches et les professionnels qui travaillent avec elles au quotidien.

Ce travail aura nécessité l'implication des professionnels de santé, des directeurs d'établissement, des coordinateurs d'équipe, des personnes âgées avec leur accord et des volontaires.

Une charte de déontologie a été rédigée et remise à chaque volontaire engagé sur Passeurs de mémoire.

Charte

Participer au projet Passeurs de mémoire, c'est avant tout adhérer à un certain nombre de fondements :

- ▶ La personne humaine se construit par l'échange, la fraternité et la solidarité

- ▶ L'échange avec la personne âgée est fondé sur le principe d'égalité, en respectant les convictions et les origines de chacun.

- ▶ Contribuer à l'émergence de récits de vie, c'est veiller à construire progressivement une relation empathique avec la personne interviewée, en valorisant l'écoute active dans le respect d'autrui et de son histoire.

- ▶ Participer au projet Passeurs de mémoire c'est rejoindre une action nationale d'intérêt général afin de lutter concrètement contre l'isolement des personnes âgées, de rapprocher les différentes générations et de collecter la Mémoire de toute une génération comme un patrimoine pour demain.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 14 sur 16

Document 6 (suite)



Principes d'action : Les volontaires s'engagent à agir selon les principes suivants :

- Se présenter clairement et préciser les objectifs du projet
- Ne pas faire acte de prosélytisme
- Ne pas juger la personne
- Veiller à la confidentialité des entretiens. Un entretien ne sera rendu public qu'après validation auprès du comité de relecture. Les informations partagées ne doivent pas sortir du cadre Unis-Cité / volontaires et référents projet, à l'intérieur de l'établissement. *Un souvenir est confidentiel dès lors que la personne qui évoque ce souvenir exprime le souhait ou la volonté qu'il ne soit pas divulgué. L'interlocuteur est alors tenu au secret sauf cas exceptionnel (Ex : propos suicidaires)*
- Respecter le planning de RV : être ponctuel, prévenir rapidement en cas d'absence, respecter les activités et autres visites de la personne.
- Ne pas accepter d'argent ou de cadeaux sauf petits dons (chocolat, pâtisserie etc.)
- Ne pas faire de promesses qui ne seront pas tenues
- Respecter les règles de politesse et de courtoisie et éviter toute forme de discrimination ou de violence et ce quels que soient les propos tenus par la personne âgée ou son attitude à l'égard des volontaires
- Respecter le rythme spécifique des personnes âgées (problèmes de santé ...)
- Ne pas user de moyens déloyaux (ex : s'inventer une identité, une fausse histoire ...) pour obtenir une information, un récit
- Respecter la législation, ainsi que le règlement intérieur de l'établissement et notamment utiliser les biens, les ressources ou les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation reconnues et applicables à tous. Ne pas confondre les biens de l'établissement avec les siens.
- Développer des relations de coopération et de confiance, dans le respect des compétences et des attributions des uns et des autres, avec le personnel de l'établissement qui doit être tenu informé du projet et des prises de RDV
- Prévenir le personnel compétent en cas de risque vital pour la personne (conduite suicidaire, convulsions etc.), et ne surtout pas essayer d'intervenir soi même
- Informer le référent Unis-Cité (qui en informera le chef d'établissement), en cas d'informations relatives à la mise en cause de l'intégrité des personnes au sein de l'établissement, *Le respect de l'intégrité morale implique : le respect de la dignité humaine; le droit à l'honneur; le respect de la vie privée*
- Consulter le référent Unis-cité avant d'entreprendre toute démarche auprès de tiers, susceptible d'engager l'association
- Ne pas se méprendre sur le rôle du volontaire : il ne s'agit pas de rassembler plus de témoignages que les autres volontaires ou de recueillir des informations sensationnelles. Il s'agit de recueillir, de la façon la plus respectueuse et fidèle possible, les souvenirs qu'une personne âgée accepte de communiquer.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 15 sur 16

Document 6 (suite)



La communication positive

Dans le cadre particulier de la collecte de mémoire, les volontaires s'engagent à favoriser la communication avec les personnes qui participent à la collecte de mémoires en appliquant les principes de la communication positive (ex : valorisation, empathie, reconnaissance...)

Protocole de diffusion de témoignages / Site internet Passeurs de mémoire

Pour être publiée sur le site, chaque mémoire passée a reçu un accord écrit de la personne âgée ou de son tuteur légal le cas échéant (membre de la famille, structure d'accueil).

Chaque photo publiée sur le site internet a fait l'objet d'une autorisation écrite de la personne concernée ou de son tuteur.

Pour les personnes souhaitant publier leur mémoire sous couvert d'anonymat, ce choix est respecté en inscrivant la mention « anonyme » sur le texte.

Un dossier a été déposé à la CNIL garantissant ainsi la démarche de collecte de récits de vie auprès de personnes âgées.



Source : www.uniscite.fr

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1406-SPV ST 11 -1	Session 2014	Page 16 sur 16